

20 septembre 2010

Les jeunes familles dans le collimateur

Dans une interview au Figaro hier, le Ministre du Budget a annoncé une nouvelle piste d'étude : l'avantage fiscal aux mariés, pacsés et divorcés pourrait être supprimé. L'UNAF est contre, sur le fond comme sur la méthode employée.

Touchés aux moments clefs de leur vie

Tous les ans 420 000 couples s'unissent (en 2009 : 256 000 mariages, 166 250 PACS). Le dispositif envisagé pénalise particulièrement les jeunes qui s'engagent dans la construction d'une famille.

La mise en couple, le mariage, constituent des moments autour desquels se concentrent les dépenses. Le couple doit faire face à des bouleversements et à des coûts importants : le changement de logement, son équipement, mais aussi l'arrivée d'un enfant. L'âge du mariage ainsi que l'âge du premier enfant étant en moyenne de 29 ans, ce sont bien les jeunes qui seraient les plus pénalisés par cette mesure.

De même, l'année de la séparation est une période difficile pour les familles (130 000 divorces en 2008). Au total c'est donc un demi-million de familles qui pourraient subir un manque à gagner à ces moments clefs de leurs vies !

Pourquoi s'en prendre à nouveau aux familles et aux jeunes ?

Tout récemment le président de la république décidait de ne pas donner suite à la proposition qui imposait le choix aux familles d'étudiants entre allocation logement et demi-part fiscale. Raison invoquée : ni la politique familiale, ni la situation des jeunes, ne justifient d'être dans le collimateur des restrictions financières. Pourquoi ressortir une autre mesure qui porterait de la même façon atteinte aux familles et aux jeunes ? Même cause, mêmes effets : l'UNAF attend du Président de la République un rejet de cette proposition.

Les familles déjà durement touchées par le rabot fiscal

Depuis janvier 2010, les personnes veuves qui ont élevé des enfants n'ont plus droit à la demi-part fiscale qui leur était attribuée au titre de la prise en charge d'enfants et de leur éducation. Économie réalisée : 1,5 milliards d'euros pour une mesure totalement injuste. Les familles ont déjà payé un lourd tribut. Après les personnes veuves, comment peut-on envisager maintenant de s'en prendre aux jeunes familles ?

Une question de méthode

On ne peut pas construire une politique avec cette méthode des annonces ponctuelles lancées brutalement les unes après les autres. Il est temps d'arrêter ce procédé et d'avoir enfin une vision d'ensemble sur toutes les mesures envisagées .

Si l'effort de tous est nécessaire pour réduire les déficits publics, les familles ne doivent pas avoir l'impression d'être les seules à payer. C'est une question de transparence et d'équité.

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

28 Place Saint Georges - 75009 PARIS - www.unaf.fr

CONTACT PRESSE : LAURE MONDET 01 49 95 36 05